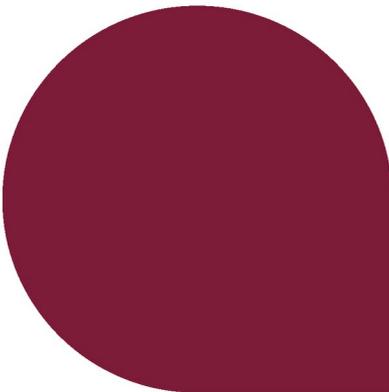




VILLE D'AUDINCOURT

8 Avenue Aristide Briand
BP 45 199
25405 AUDINCOURT CEDEX



Débat d'Orientation Budgétaire 2023



03 81 36 37 38



courrier@audincourt.fr



www.audincourt.fr

ville d'udincourt

Sommaire

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Organisation de la procédure budgétaire.....	6
3. Les résultats 2022 du Budget Principal.....	7
La capacité d'autofinancement.....	7
L'analyse du résultat prévisionnel 2022.....	8
4. Équilibre 2023 des grandes masses du budget principal.....	12
5. Le budget de fonctionnement par chapitre du budget principal.....	13
Dépenses réelles de Fonctionnement : 17.379.222 €.....	13
Recettes réelles de Fonctionnement : 18.208.760 €.....	15
6. Présentation simplifiée de l'investissement du Budget principal.....	19
Potentiel d'investissement 2023 : 5.163.964 €.....	19
7. Pluriannuel d'investissement.....	21
8. Evolution de la charge de la dette et des annuités.....	22
9. Situation des ressources humaines.....	23
10. Evolution du budget de fonctionnement du Budget principal.....	27
11. Evolution du budget d'investissement du Budget principal.....	28
12. Situation de la dette au 1 ^{er} janvier 2023.....	29
13. Evolution des ratios d'endettement.....	30
14. Le budget annexe « Santé ».....	31

1.Introduction

Après deux années marquées par une crise sanitaire inédite, le conflit entre l'Ukraine par la Russie a d'importantes conséquences sur notre vie quotidienne avec notamment le retour d'une inflation forte et l'explosion du coût de l'énergie et des matières premières. Ce contexte international tendu engendre de nouvelles incertitudes qui font craindre une dégradation de la situation économique. Les projections macro économiques prévoient un ralentissement sensible de la croissance qui passerait de 2,6 % en 2022 à 0,8 % en 2023. Les scénarios les plus pessimistes envisagent même une récession. La conséquence la plus prévisible de cette situation sera un accroissement des déficits publics. Toutes les projections prévoient que l'inflation se maintiendrait à un niveau élevé (6%) au moins jusqu'à la fin du premier semestre. La Ville d'Audincourt, comme toutes les collectivités locales, comme les particuliers, fait face à un choc économique inédit. Le coût du « panier du maire » qui regroupe les principales dépenses contraintes des collectivités a augmenté de 7,2 % sur les neuf premiers mois de l'année 2022 avec des hausses moyennes de 50 % pour les carburants, de 60 % pour le gaz, de 10,5 % pour le coût des travaux publics... A cela s'ajoute la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1^{er} juillet... Toutes ces hausses rognent insensiblement nos marges de manœuvre. Un exemple, les dépenses de gaz progressent de 285 K€ d'un exercice à l'autre. A cela s'ajoutent des pénuries ponctuelles (carburant), l'allongement des délais d'approvisionnement qui impactent la réalisation de nos travaux.

Aujourd'hui la collectivité fait face à un « tsunami » financier :

- hausse exponentielle de l'inflation, du coût de l'énergie,
- hausse des dépenses contraintes (augmentation du point d'indice non compensée),
- transferts de compétences ou d'attribution de l'État (titres dématérialisés, sécurité...)
- nouveaux enjeux comme la santé

Toutes ces dépenses mal compensées réduisent nos marges de manœuvre.

Dans le même temps, la baisse des dotations de l'État et les réformes successives sur la fiscalité locale nous privent de recettes parmi les plus dynamiques.

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et les modifications apportées sur le Taxe Foncière sur les locaux industriels grèvent lourdement nos perspectives de recettes.

Ainsi l'idée que le développement de notre ville, de ses services, reposait sur la dynamisme de nos recettes fiscales liée à notre politique du logement n'est désormais plus de mise.

Cet effet ciseau, indépendant de la volonté de la collectivité, menace sérieusement l'équilibre de notre section de fonctionnement, ce qui était jusque là impensable.

Aujourd'hui il ne s'agit plus de maîtriser les dépenses de fonctionnement, à niveau de service équivalent elles explosent du fait de ces facteurs extérieurs précités.

Des choix stratégiques inédits se posent désormais à court terme :

- Faut-il réduire l'investissement ?
- Faut-il réduire les services apportés à la population et surtout aux plus fragiles ?
- Faut-il utiliser le levier fiscal pour reconstituer des marges de manœuvre ?

Pourtant encore une fois, les collectivités sont des acteurs incontournables pour permettre aux Français de traverser les turbulences actuelles.

Les demandes formulées par les associations d'élus sont nombreuses : indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation, renoncement à tout dispositif punitif d'encadrement

de l'action locale, réintégration des opérations d'aménagement dans l'assiette du FCTVA, rénovation des dispositif d'attribution de la DETR et de la DSIL, mécanismes de limitation de la hausse des coûts de l'énergie...

Plusieurs annonces ont été faites, suspension de l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire, mise en place du bouclier tarifaire pour les petites collectivités, « amortisseur électricité » et filet de sécurité pour tenir compte de la baisse de l'épargne brute des collectivités, la création d'un « fonds vert » pour les petites collectivités. Mais, cela demeure notoirement insuffisant et ponctuel.

Dans ce document d'orientation budgétaire nous proposons de poursuivre notre adaptation à ces nouvelles conditions.

Nous restons persuadé que la solution la plus viable demeure dans la poursuite du développement de notre Ville en ne négligeant pas nos valeurs :

- Soutenir le CCAS et favoriser la vitalité de notre tissu associatif pour favoriser le lien social.

Le montant global des aides aux associations est maintenu. De, même, dans le contexte actuel, une hausse des besoins pour lutter contre toutes les formes de précarité et une pauvreté qui augmente est inévitable. La ville d'Audincourt utilisera tous les leviers à sa disposition pour amortir l'impact de la crise. Le CCAS est amené à jouer un rôle essentiel. Pour cela ses moyens sont pérennisés, et pourront être augmentés en fonction des besoins, la mutualisation initiée avec le CCAS est un des outils mis en œuvre pour lui donner de nouveaux moyens d'actions.

- Poursuivre l'effort de transition écologique avec l'achèvement du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux (écoles et gymnase l'espérance). L'effort d'investissement conséquent initié en 2020 a été complété par les mesures du plan de sobriété énergétique approuvées lors du Conseil Municipal extraordinaire du 20 octobre 2022.

Ces choix politiques opérés en début de mandat, ont été pris en faveur du climat, ils sont devenus, au-delà d'un enjeu écologique, un enjeu économique et de responsabilité.

- Poursuivre le renforcement de l'attractivité de notre Ville tant culturelle (Rencontres et Racines, création d'un centre dédié à la culture au Phare, mise en valeur d'une donation d'art contemporain au Centre d'Éveil) qu'au niveau du commerce et de l'habitat (poursuite du dispositif d'OPAH-RU, démarrage de l'aménagement du secteur de la Gare). Les derniers chiffres de la population montrent un regain d'attractivité de notre Ville. Audincourt s'engagera pour donner une dimension forte au projet de Capitale de la Culture 2023 -2024.

- L'accès à la santé est également un enjeu majeur. L'année 2022 a vu la prise en charge par la Ville de l'activité de la Maison Médicale de Garde et la création du Centre Municipal de Santé.

- L'appel est l'accompagnement de l'investissement privé pour permettre le développement de la Ville dans le cadre de l'habitat, des services et du projet de la Gare.

Toutes ces politiques et ces actions s'inscrivent sur le long terme,

Elles reposent sur un effort constant et partagé de bonne gestion,

Les efforts d'économie réalisés en interne, l'optimisation de la recherche de financements, ont permis jusque là de contenir l'endettement et limiter les hausses des tarifs communaux au strict nécessaire et cela nous a permis de ne pas augmenter la fiscalité depuis 27 ans. Mais, dans le nouveau contexte dans lequel nous nous trouvons, nous devons revisiter notre stratégie financière.

Le débat est ouvert.

2. Organisation de la procédure budgétaire

Préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité et de les informer sur les perspectives pluriannuelles. Son organisation constitue une formalité substantielle.

Le débat d'orientations budgétaires est également une étape obligatoire du cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements. Ainsi et en cas d'absence de débat d'orientations budgétaires : toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif est illégale (*CAA Marseille, 19/10/1999, Commune de Port la Nouvelle*). Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (*TA Versailles, 28/12/1999, Commune de Fontenay-le-fleury*). Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (*TA de Versailles, 16/03/01 – M. Lafond c/ Commune de Lisses*).

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion.

La délibération, quant à elle, est obligatoire et permet de prendre acte de la tenue du DOB. Le rapport doit être mis à la disposition du public à la mairie.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le maire doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédent l'examen du budget, un rapport décomposé comme suit :

- présentation des orientations budgétaires,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- structure et gestion de la dette.

Le calendrier budgétaire 2023 sera le suivant :

- Débat d'orientations budgétaires en février
- La définition d'une stratégie en matière d'emprunt dès le mois de février
- Compte administratif 2022, en adéquation avec le Compte de Gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard, en avril. De fait il n'y aura pas de Budget Supplémentaire puisque le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022 sera inscrit dès le Budget Primitif 2023.
- Budget primitif 2023 en avril
- Et éventuellement, en cours d'exercice, si nécessaire, adoption de décisions modificatives équilibrées.

Remarques générales

A compter du 1^{er} janvier 2023, la ville d'Audincourt applique par anticipation d'instruction budgétaire et comptable M57 pour son budget principal et son budget annexe Santé.

Les données comptables rétrospectives correspondent donc au plan comptable M14 et les données 2023 et postérieures sont présentées selon le nouveau référentiel.

Les modifications liées à cette modification seront indiquées au fur et à mesure du rapport.

3. Les résultats 2022 du Budget Principal

La capacité d'autofinancement

L'exercice 2022 dégage un résultat prévisionnel de 1,862 K€.

	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
011 Charges générales	3 700 086,51	3 099 491,89	3 685 699,41	4 693 806,19
012 Charges personnel	9 126 224,70	8 840 993,50	9 198 219,33	9 784 208,61
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Charges de gestion	1 585 917,69	1 681 817,14	1 647 559,12	1 888 164,72
66 Charges financières	263 323,17	233 072,81	202 312,85	184 452,57
67 Charges exceptionnelles	30 748,04	134 159,45	78 364,89	19 683,91
68 Provisions	20 000,00	50 000,00	108 150,00	2 223,00
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00		0,00
Total opérations réelles	14 726 300,11	14 039 534,79	14 920 305,60	16 572 539,00
Opérations d'ordre	633 699,66	852 082,96	1 132 935,47	1 071 781,05
Virement en investissement				
Total section	15 359 999,77	14 891 617,75	16 053 241,07	17 644 320,05
Recettes de fonctionnement				
	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
013 Atténuation de charges	443 766,98	486 072,14	327 347,85	253 150,37
70 Produits des services	1 058 606,37	469 094,24	563 009,47	1 123 303,29
73 Fiscalité	11 730 353,02	11 713 566,42	12 196 474,37	12 418 091,40
74 Dotations	4 268 494,67	4 183 691,64	4 026 924,46	3 952 684,44
75 Produits de gestion	568 720,32	543 442,78	593 120,51	973 123,94
76 Produits financiers	1 132,95	1 037,76	1 070,31	1 212,39
77 Produits exceptionnels	321 334,86	320 462,90	535 314,41	1 299 684,22
78 Reprises provisions	17 901,75	38 309,25	0,00	100 000,00
Total opérations réelles	18 410 310,92	17 755 677,13	18 243 261,38	20 121 250,05
Opérations d'ordre	2,81	0,62	97 513,61	41 087,97
Résultat reporté				
Total section	18 410 313,73	17 755 677,75	18 340 774,99	20 162 338,02
Cession	181 960,00	181 960,00	300 792,50	510 600,00
CAF	3 684 011	3 545 874	3 022 163	3 038 111
Capital de la dette	1 408 273	1 347 086	1 568 538	1 611 468
CAF nette	2 275 738	2 198 788	1 453 625	1 426 644

Sources gouvernemental des collectivités locales,
Ministère du budget des comptes publics et de la FP

CAF brute = recettes réelles de fonctionnement - produits des cessions d'immobilisations - dépenses réelles de fonctionnement
CAF nette = CAF brute - remboursement en capital de la dette

La capacité d'autofinancement brute correspond à la différence entre les recettes réelles (hors cession) et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce solde doit être positif et suffisant pour permettre le remboursement du capital de la dette. La capacité d'autofinancement nette est le montant issu du fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'équipement.

L'analyse du résultat prévisionnel 2022

Pour les grandes lignes l'analyse prévisionnelle se décompose comme suit :

En **dépenses réelles**, la comparaison entre les inscriptions budgétaires (BP + DM) et le CA provisoire 2022 fait apparaître une dépense effective inférieure de 2,736 K€ par rapport aux inscriptions budgétaires prévisionnelles principalement en raison des opérations sur provisions concernant le fonds friche dans le cadre du projet d'aménagement de la gare (1,867 K€). Cet écart concerne également les recettes de fonctionnement.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Chapitre 011 « Charges à caractère général », crédits non consommés pour 680 K€

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
011 Charges générales	3 459 957,89	3 700 086,51	3 099 491,89	3 685 699,41	4 693 806,19

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de gestion des services. Les prévisions budgétaires ont été ajustées à trois reprises en 2022.

Les principales évolutions concernent :

- la politique culturelle avec la tenue de Rencontres et Racines en 2022 dans son format traditionnel pour la première fois depuis 2019. La principale nouveauté a été l'introduction du dispositif « cashless ». ces nouvelles modalités de gestion ont conduit à valoriser des charges qui n'entraient pas jusqu'à présent dans le budget : les montants dus aux associations ont été exceptionnellement reversés directement sur le budget. L'impact est de 300 K€.
- les dépenses liées à la crise sanitaire et à la gestion du centre de vaccination jusqu'à sa fermeture au mois de mars (34 K€ dont 21 K€ au titre de la mission de coordination confiée à Soli-Cités).
- l'OPAH-RU ce qui entraîne le paiement des prestations au cabinet Urbanis (75 K€).
- la hausse des montants dus au titre de la taxe foncière dont des régularisations de sommes dues à l'EPF dans le cadre du secteur des Forges (73 K€).
- Il est également impacté par la prise en compte des effets de la hausse du coût de l'énergie.
- l'ensemble des dépenses courantes qui sont impactées plus ou moins fortement par la forte inflation.

Les prévisions budgétaires ont été volontairement augmentées en cours d'année de 400 K€ en raison de l'incertitude de l'impact de la hausse des énergies. Ces crédits n'ont pas été consommés au 31 décembre 2022.

Chapitre 012 « Charges de personnel », des crédits non consommés pour 50 K€

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
012 Charges personnel	8 954 678,83	9 126 224,70	8 840 993,50	9 198 219,33	9 784 208,61

Les charges de personnel progressent en 2022 par rapport aux années précédentes en raison :

- des mesures prises suite au passage au 1607 heures.
- de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

- du versement de la prime inflation de 100 € au mois de janvier 2022.
- du paiement des salaires 2022 du personnel de la Maison Médicale de Garde et du Centre Municipal de Santé (délibération 2022_109_DCM) pour 103 K€.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », des crédits non consommés 75 K€

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
65 Charges de gestion	1 667 249,29	1 585 917,69	1 681 817,14	1 647 559,12	1 888 164,72

Le niveau de ce chapitre progresse par rapport aux exercices précédent. Cela correspond :

- à l'impact du budget annexe Santé pour 80 K€ (délibération du 2022_184_DCM), aux écritures d'apurement des créances non recouvrées (non valeur, créances éteintes) pour 32 K€,
- aux versements aux associations ayant tenu les buvettes dans le cadre de Rencontres et Racines
- à l'évolution des participations obligatoires (participations aux écoles privées), à PMA pour la gestion des feux tricolores et SYDED pour la gestion des bornes de recharges électriques).
- à l'évolution de l'OPAH-RU

La subvention exceptionnelle de 50 K€ versée au CCAS dans le cadre de la crise sanitaire est pérennisée.

Les crédits non consommés concernent principalement l'OPAH-RU et le Budget Annexe Santé.

Chapitre 66 « Charges financières », des crédits non consommés pour 21 K€

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
66 Charges financières	294 457,83	263 323,17	233 072,81	202 312,85	184 452,57

L'inscription des crédits sur ce chapitre est toujours prudente. La ville a souscrit des emprunts à des taux d'intérêt particulièrement attractifs jusqu'en 2022. Ils remplacent des emprunts anciens aux taux élevés qui sont totalement amortis.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles », des crédits non consommés pour 42 K€

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
67 Charges exceptionnelles	17 401,43	30 748,04	134 159,45	78 364,89	19 683,91

Les prévisions pour ce chapitre sont toujours délicates. On note principalement des annulations de titres sur exercices antérieurs

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » solde de 0 K€

Cette ligne a pour objectif de permettre de faire face à des dépenses non prévisibles en début d'exercice. Aucune dépense ne peut être mandatée sur cette ligne ; elle ne sert qu'à alimenter les lignes de dépenses réelles votées lors des décisions modificatives. Par prudence, l'ensemble des crédits disponibles a été affecté au chapitre 011.

Chapitre 68 « Provisions » solde de 1867 K€

Suite à des échanges avec les services de la Préfecture et de la DGFIP, fin décembre, la provision pour constater le fonds friches n'a pas été constituée. Seule la provision pour créances douteuses a été mandatée. Le pendant de cette opération se trouve en recettes au chapitre 74.

En recettes réelles, la comparaison entre les inscriptions budgétaires (BP + DM) et le CA provisoire 2022 fait apparaître un montant de recettes réelles de gestion des services inférieur de 2,331 K€ à la prévision.

Chapitre 013 « Atténuation de charges » l'exécution est conforme aux prévisions

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
013 Atténuation de charges	303 532,79	443 766,98	486 072,14	327 347,85	253 150,37

Ce chapitre regroupe les différents remboursements liés aux Ressources Humaines sur les rémunérations, la sécurité sociale et la prévoyance. Sa prévision est donc difficile d'autant plus que la collectivité a fait l'objet d'un changement de contrat. Le montant est en diminution en raison de l'impact des modifications apportées aux clauses du contrat par l'assureur fin 2021.

Chap 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » présente une exécution inférieures de 395 K€ à la prévision.

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
70 Produits des services	1 061 373,73	1 058 606,37	469 094,24	563 009,47	1 123 303,29

Le niveau des recettes de ce chapitre retrouve un niveau proche de celui observé avant la crise sanitaire. En effet, en 2020 et 2021 l'exécution de ce chapitre a été très impactée par la crise sanitaire (format « variant » de rencontres et Racines, annulations des manifestations, fluctuation la présence aux repas à la restauration scolaire ...).

Ce chapitre inclut également les reversements du budget annexe Santé au titre des charges de fonctionnement assurées par le Budget Principal (y compris les salaires du personnel) pour 199 K€.

Comme les charges à caractère générale, les prévisions budgétaires de ce chapitre ont été régulièrement ajustées courant 2022.

Les prévisions de ce chapitre incluent le produit des buvettes qui a été comptabilisé au chapitre 75 et la variation du nombre d'entrées sur le festival 2022.

Chapitre 73 « Impôts et taxes » des recettes supérieures de 75 K€ aux prévisions

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
73 Fiscalité	11 568 738,45	11 730 353,02	11 713 566,42	12 196 474,37	12 418 091,40

L'application des réformes de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et de la diminution de moitié des bases locatives des locaux industriels a modifié en profondeur le périmètre des recettes fiscales.

La progression des recettes entre 2021 et 2022 correspond à la revalorisation des bases locatives adoptée en Loi de Finances. Les taux d'imposition n'ont pas été modifiés. De plus, la hausse du montant perçu au titre de la taxe sur la Consommation Finale d'Électricité et de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations compensent le fait que la Taxe sur la Publicité Extérieure n'ait pas été émise (les opérations de mise à jour de la base ne sont pas encore achevées).

Chapitre 74 « Dotations et participations » les recettes sont inférieures de 1866 K€ aux prévisions

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
74 Dotations	4 409 252,95	4 268 494,67	4 183 691,64	4 026 924,46	3 952 684,44

Ce chapitre est également concerné par les deux réformes fiscales évoquées plus haut. Il convient de noter que la Dotation Forfaitaire poursuit sa baisse (- 101 K€) alors que la Dotation de Solidarité Urbaine progresse de 38 K€.

Les prévisions et les réalisations comprennent le solde de la participation de l'ARS au fonctionnement du Centre de Vaccination ouvert dans le cadre de la crise sanitaire jusqu'à fin mars 2022.

La différence entre les prévisions et les réalisations s'explique par la demande des services de la Préfecture, en accord avec ceux de la DGFIP, d'imputer le fonds friche en section d'investissement.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » sont supérieures de 436 K€ au prévisions

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
75 Produits de gestion	560 942,20	568 720,32	543 442,78	593 120,51	973 123,94

Ce chapitre correspond principalement aux locations d'immeubles. Son montant est difficile à évaluer car il dépend de l'occupation des cellules commerciales et des logements.

La progression enregistrée entre 2021 et 2022 correspond d'une part à la constatation du produit des buvettes de Rencontres et Racines pour 349 K€ : jusqu'à présent les associations encaissaient la totalité des recettes et nous reversaient un forfait sur le chiffre d'affaire réalisé. A cela s'ajoutent des régularisations de charges locatives sur les exercices 2020 et 2021 (30 K€).

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » les recettes sont inférieures de 579 K€ aux prévisions

	2018	2019	2020	2021	CA 2022 provisoire
77 Produits exceptionnels	286 865,44	321 334,86	320 462,90	535 314,41	1 299 684,22

L'écart avec les prévisions s'explique par le retard pris par l'assurance pour verser l'indemnité concernant le sinistre de la MJC Saint-Exupéry : seule l'indemnité immédiate a été perçue. Le solde sera réinscrit au Budget 2023.

Les produits de cession se sont élevés à 510 K€ (réglementairement, les prévisions sont inscrites en section d'investissement).

Le résultat 2022 est donc attendu en retrait par rapport à celui de 2021. Cette évolution est le reflet de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et de la constatation d'une avance du fonds friches de 560 K€, dont la dépense est inscrite en section d'investissement en 2023, et au gel de crédits dans l'attente du produit d'une cession intervenue tardivement.

4. Équilibre 2023 des grandes masses du budget principal

	2021	2022	2023
Charges de personnel (budget ressources humaines)	9 250 000	9 350 000	10 242 000
Charges de fonctionnement et exceptionnelles	6 451 965	7 159 079	6 932 222
Charges financières (intérêts de la dette)	250 000	205 000	205 000
Virement à la section d'investissement et amortissements	5 265 882	4 616 733	2 692 444
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 217 847	21 330 812	20 071 666

Dotation de l'État (Dotation forfaitaire et DSU)	2 378 462	2 298 415	2 212 951
Dotations PMA (Attributions de compensation + DSC)	5 192 534	5 194 329	5 192 740
Fiscalité et compensations fiscales	6 870 452	7 059 033	7 267 580
FNGIR et DC RTP	387 546	387 546	381 394
Autres recettes de fonctionnement	3 888 920	4 407 964	3 154 095
Solde d'exécution reporté (sode)	2 499 933	1 983 525	1 862 906
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 217 847	21 330 812	20 071 666

Budget d'investissement

	2021	2022	2023
Potentiel d'investissement	8 699 658	8 819 148	5 163 964
Remboursement du capital de la dette	1 593 000	1 556 854	1 525 524
Autres dépenses	620 608	308 028	250 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 913 266	10 684 030	6 939 488
Reports et restes à réaliser	2 461 709	4 484 103	7 110 426
Solde d'exécution reporté (sode)	0	0	0
TOTAL GENERAL	13 374 975	15 168 133	14 049 914

FCTVA – TA – Amendes de polices	560 000	610 000	680 000
Autres recettes	2 554 385	2 957 297	2 515 720
Emprunt	2 513 000	2 500 000	1 021 324
Virement de la section de fonctionnement et amortissements	5 285 881	4 616 733	2 722 444
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 913 266	10 684 030	6 939 488
Reports et restes à réaliser	338 157	1 689 570	2 792 326
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 123 552	2 803 942	2 638 636
Solde d'exécution reporté (sode)	209 271	744 609	1 679 464
TOTAL GENERAL	13 374 975	15 168 133	14 049 914

5. Le budget de fonctionnement par chapitre du budget principal

Les données présentées ci-dessous pour les exercices 2019 à 2022 sont présentées selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M14. Pour les exercices 2023 à 2025, les données sont présentées selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M57. Il en sera de même pour les tableaux présentés dans les paragraphes 10 et 11.

Les données du Budget Primitif 2020 n'ont pas été rappelées : s'agissant d'un budget établi durant la crise sanitaire il doit être considéré comme non représentatif.

Dépenses réelles de Fonctionnement : 17.379.222 €

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
Total opérations réelles	15 679 876	15 951 965	16 714 079	17 379 222	17 379 222	17 379 222	665 143	4%

Le détail de l'évolution des prévisions budgétaires par chapitre est le suivant :

Chapitre 011 « Charges à caractère général »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
011 Charges générales	3 860 641	4 120 620	4 705 771	4 990 000	4 990 000	4 990 000	284 229	7%

Les charges générales sont envisagées en progression de 7,36 % soit un niveau proche de l'inflation prévisionnelle en tenant compte des éléments suivants :

- La hausse des tarifs de l'énergie selon les informations fournies par le SYDED. Un retour à la normale du coût du gaz est attendue en 2023 en application du contrat groupé d'achat. Les factures d'électricité devraient progresser fortement, malgré les premiers effets des mesures adoptées dans le cadre du Plan de sobriété énergétique (coupure de l'éclairage public la nuit...). Une augmentation évaluée à 261 K€ est prise en compte par rapport au réalisé 2022. Globalement, cela représente une hausse des prévisions de d'un exercice à l'autre de 50 K€.
- La prise en compte dans le budget de Rencontres et Racines de l'impact de la solution cashless, principalement en ce qui concerne la gestion des buvettes.
- Poursuite de l'OPAH-RU selon le contrat signé avec Urbanis.
- Hausse de coût de l'assurance des bâtiments communaux (+ 200 K€).

Une partie de la hausse due à l'inflation devra être absorbée par des économies internes.

L'impact de la modification de la facturation de l'enlèvement et du traitement des déchets ménagers par PMA (passage d'une taxation sur la Taxe Foncière à une redevance incitative établie en fonction du nombre de levées et la taille des bacs) n'est pas évalué pour 2024.

Chapitre 012 « Charges de personnel »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
012 Charges personnel	9 250 000	9 250 000	9 350 000	9 962 000	9 962 000	9 962 000	612 000	7%

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des dépenses de personnel de la collectivité. L'évolution observée entre 2022 et 2023 correspond principalement au glissement-vieillesse -technicité et à l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % du 1^{er} janvier 2022.

Chapitre 014 « Atténuations de produits »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
014 Atténuation de produits	272 386	0	0	0	00	00	0	0%

Ce chapitre correspond au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC). Depuis 2020, notre commune a été exonérée car considérée aux termes de la loi comme commune pauvre en raison des critères socio-économiques pris en compte pour l'attribution de la DSU. De plus, depuis 2021, la contribution au FPIC est intégralement prise en charge par PMA pour l'ensemble de ses membres.

A partir de 2024, le montant des dégrèvements au titre de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants mis à la charge de la commune seront imputés à ce chapitre. Le montant de la taxe n'ayant pas été évalué, celui du dégrèvement ne peut l'être également. Pour ces raisons, aucune prévision n'est inscrite sur ce chapitre.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
65 Charges de gestion	1 646 649	1 694 259	1 817 461	1 950 000	1 950 000	1 950 000	132 539	8%

Les principales évolutions entre 2022 et 2023 concernent :

- L'inscription des subventions exceptionnelles dans ce chapitre à partir de 2023 suite à l'adoption de l'instruction budgétaire M57 pour 30 K€.
- La participation à verser au budget annexe « Santé » est estimée à 104 K€ en hausse de 70 K€ par rapport à 2022.

Le montant des subventions accordées au CCAS et à la Caisse des Écoles sont maintenues à leur niveau actuel. L'enveloppe globale de subventions aux associations sera maintenue stable par rapport au budget 2020,

Chapitre 66 « Charges financières »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
66 Charges financières	400 000	250 000	205 000	205 000	205 000	205 000	0	0%

Ce chapitre comprend principalement les charges d'intérêt des emprunts contractés par la collectivité.

La principale inconnue demeure les taux d'intérêt auxquels la ville aura accès. Depuis 2016, les taux auxquels les contrats étaient souscrits étaient poches ou inférieurs à 1 %. L'année 2022 a été marquée par une forte hausse des taux (même si la Ville d'Audincourt a pu souscrire un prêt au taux de 0,90 %). Un sourcing effectué auprès de quelques établissements bancaires a fait apparaître en début d'année des taux oscillant autour de 3,8 %. Par prudence, l'hypothèse de taux pour 2023 et les années suivantes est de 4,5 %.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
67 Charges exceptionnelles	20 200	149 700	61 847	20 000	20 000	20 000	-41 847	-207%

Suite à l'adoption de la norme M57, les crédits ouverts au chapitre 67 correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs. Les autres dépenses qui figuraient jusqu'à présent dans ce chapitre sont désormais intégrées au chapitre 65.

Chapitre 68 « Provisions »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
68 Provisions	20 000	5 000	00	2 222	2 222	2 222	2 222	11%

Les prévisions d'inscription correspondent à la provision pour risque d'impayés qui seront ajustées au vu des informations transmises par le Service de Gestion Comptable (SGC) du Pays de Montbéliard (DDFIP).

Les dépenses imprévues

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
022 Dépenses imprévues	210 000	482 386	574 000	250 000	250 000	250 000	-324 000	-154%

En M14, ce chapitre permet de faire face à des dépenses non prévisibles en début d'exercice. Aucune dépense ne peut être mandatée sur cette ligne ; elle ne sert qu'à alimenter les lignes de dépenses réelles votées lors des décisions modificatives.

Cette possibilité n'existe plus en tant que tel en M57. Afin de conserver une lisibilité des évolutions et afin de ne pas faire apparaître d'évolution artificielle des évolutions de crédits ouverts par chapitre, il a été choisi de les présenter de manière isolée.

Recettes réelles de Fonctionnement : 18.208.760 €

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022-2023	Evol en %
Total opérations réelles	17 504 876	16 888 647	18 717 914	19 377 287	18 208 760	18 208 760	18 208 760	-1 168 527	-6,68%

Le détail de l'évolution des prévisions budgétaires entre 2019 et 2022 par chapitre est le suivant :

Chapitre 013 « Atténuation de charges »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
013 Atténuation de charges	237 713	353 020	271 000	250 000	250 000	250 000	-21 000	-9%

Ce chapitre regroupe les remboursements concernant les rémunérations, la sécurité sociale et la prévoyance. Sa prévision est donc difficile à estimer : il est lié au taux d'absentéisme et au au

taux de remboursement. Le montant proposé pour les exercices 2023 à 2025 s'appuie sur les montants constatés en 2022 suite à la dernière révision de notre contrat avec SOFAXIS.

Chap 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
70 Produits des services	984 800	969 800	1 187 511	1 089 000	1 089 000	1 089 000	-98 511	-10%

Par principe, ce chapitre est relativement constant d'année en année alors que d'autres sont plus variables.

Les redevances et droits des services à caractère culturel dépendent, par exemple, du nombre d'entrées aux manifestations, notamment pour la plus importante d'entre elles, Rencontres et Racines. Pour les années 2023 à 2025, il est considéré que Rencontres et Racines se tiendra selon son format traditionnel. Les recettes liées à la gestion des buvettes de la manifestations sont inscrites au chapitre 75 à compter de 2022.

Le reversement des charges de mise à disposition de personnel à la Caisse des écoles au titre du Projet de Réussite Éducative s'inscrit à désormais dans ce chapitre (20 K€).

La valorisation des charges locatives et de personnel reversées par le Budget annexe Santé sont estimées à 94 K€.

Chapitre 73 et 731 « Impôts et taxes »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
73 et 731 Fiscalité	11 533 983	11 762 648	12 202 859	12 484 525	12 484 525	12 484 525	281 666	2%

Ces chapitres comprennent notamment la fiscalité directe dont les taux seront inchangés pour 2023, les compensations fiscales et les recettes de fiscalité indirecte.

Les crédits inscrits pour se décomposent comme suit :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA2021	CA 2022 estimé	BP 2023 estimé	BP 2024 estimé	BP 2025 estimé
Taxe d'habitation	2 467 704	2 515 658	2 535 727	86 643	81 430	70 000	70 000	70 000
Taxe sur le foncier non bâti	9 385	9 114	9 430	9 380	9 338	9 300	9 300	9 300
Taxe sur le foncier bâti	3 144 439	3 215 128	3 278 510	5 916 771	6 041 776	6 233 266	6 357 931	6 485 090
Coefficient correcteur				217 941	234 905	237 370	242 118	244 539
Rôles supplémentaires	24 348	18 569	15 147	13 863	12 361	0	0	0
Attribution de Compensation	5 113 210	5 114 863	5 114 863	5 114 863	5 114 863	5 114 863	5 114 863	5 114 863
Dotation de Solidarité Communautaire	99 718	77 670	77 670	78 648	79 466	77 877	76 319	74 793
FNGIR	264 313	264 515	264 515	264 515	264 515	264 515	264 515	264 515
Autres recettes fiscales	445 621	514 836	417 704	509 816	579 437	477 334	349 479	221 425
Total	11 568 738	11 730 353	11 713 566	12 212 440	12 418 091	12 484 525	12 484 525	12 484 525

La fiscalité directe représente une ressource estimée à 6.549.936 €.

Depuis 1996, la politique fiscale menée par la commune consiste en une stabilité des taux au profit des administrés. Les seules évolutions sont liées à des mesures législatives : la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales a entraîné l'intégration du taux de taxe sur le foncier bâti du Département dans celui de la commune. Cette stabilité des taux d'imposition sera poursuivie en 2022.

La progression des recettes de fiscalité directe entre 2022 et 2023 correspond à l'impact de la revalorisation nominale des bases reposant sur l'inflation estimée à 7,1 %. Elle s'applique pas à l'ensemble des locaux présents sur le territoire de la commune : l'actualisation des paramètres dévaluation des valeurs locatives des locaux professionnels ait été reportée en 2025.

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires étant très volatile, le montant prévisionnel a été estimée avec prudence. La Ville d'Audincourt retrouve son pouvoir de taux sur cette taxe (il avait été suspendu dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences

principales). Son éventuelle évolution est liée à celle du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : son taux ne peut augmenter plus vite que celui-ci.

L'impact de l'application de la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants n'a pas été évaluée.

- L'Attribution de Compensation versée par PMA : 5.114.863 €. Son montant est stable en dehors de tout nouveau transfert de compétence.

- La Dotation de Solidarité Communautaire versée par PMA est estimée à 77 K€. Son montant varie selon les critères décidés par l'EPCI.

- FNGIR : 264.515 €. Son montant est constant ou variera peu (sauf modification substantielle du territoire de PMA)

- autres recettes : 477 K€ comprenant notamment la taxe aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, la taxe sur les pylônes, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Chapitre 74 « Dotations et participations »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
74 Dotations	4 207 980	4 122 046	3 729 307	3 618 000	3 618 000	3 618 000	-111 307	-3%

Ce chapitre est impacté par la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales (suppression de la compensation liée à cet impôt) et par la réforme des bases locatives des locaux industriels (augmentation des compensations de taxe foncière).

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé	BP 2023 estimé	BP 2024 estimé	BP 2025 estimé
Dotation forfaitaire	1 358 509	1 216 319	1 129 997	1 056 830	955 134	850 134	745 134	640 134
Dotation de Solidarité Urbaine	1 162 169	1 204 481	1 248 465	1 286 585	1 325 317	1 362 817	1 400 317	1 437 817
FCTVA			17 370	15 327	21 267	7 500	7 500	7 500
Subventions Etat	25 163	11 719	26 361	111 271	56 738	20 000	20 000	20 000
Subventions Région	28 205	31 615	857	23 041	36 610	20 000	20 000	20 000
Subventions Département	20 000	20 000	21 600	21 600	23 600	15 000	15 000	15 000
Subventions Communes	24 722	18 240	0	10 905	4 927	10 000	10 000	10 000
Subventions PMA	108 161	110 105	107 022	115 068	112 683	100 000	100 000	100 000
Autres organismes	961 989	883 530	877 215	968 691	983 479	792 500	785 075	777 724
Dot Compensation Réforme TP	139 127	128 499	123 031	123 031	123 031	116 879	111 035	105 484
Fonds Dép Péréquation TP	32 953	30 252	29 844	30 353	30 185	27 394	26 024	24 723
Compensation Taxes Foncières	26 574	27 352	29 326	231 603	258 683	240 309	243 313	246 355
Compensation Taxe Habitation	486 009	519 420	535 527					
Autres	35 671	66 962	37 076	32 619	21 030	55 467	134 601	213 264
Total	4 409 252	4 268 494	4 183 691	4 026 924	3 952 684	3 618 000	3 618 000	3 618 000

La composante forfaitaire de la DGF est estimée en baisse de 105 K€ sur la base de ce qui est prélevé au titre de la péréquation nationale sur les dernières années en attendant l'application des dispositions de la Loi de Finances, qui devrait neutraliser cette baisse (suspension de l'écrêtement).

La Dotation de Solidarité Urbaine est estimée en progression de 35 K€.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et le Fonds départemental de Péréquation de la Taxe professionnelle sont estimés en diminution (variable d'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau national).

Les participations versées par la CAF seront prévues en baisse au Budget Primitif pour tenir compte de l'évolution de l'offre de service. De plus, le contrat liant la Ville à la CAF va être renégocié avec un versement direct de certaines participations aux partenaires (Francs, MJC...).

Le reversement de la Caisse des Écoles au titre du Projet de Réussite Éducative est désormais inscrite au chapitre 70.

ZOOM SUR LA FISCALITÉ ET DOTATIONS

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
Dotation forfaitaire	1 358 509	1 216 319	1 129 997	1 056 830	955 134
Dotation de Solidarité Urbaine	1 162 169	1 204 481	1 248 465	1 286 585	1 325 317
	2 520 678	2 420 800	2 378 462	2 343 415	2 280 451
Fiscalité directe	5 645 876	5 758 469	5 838 814	6 244 598	6 379 810
Compensations fiscales	512 583	546 772	564 853	231 603	258 683
Compensation des réformes fiscales	436 393	423 266	417 390	417 899	417 731
	6 594 852	6 728 507	6 821 057	6 894 100	7 056 224
PMA : Att compensation et DSC	5 212 928	5 192 533	5 192 533	5 193 511	5 194 329
Total général	14 328 458	14 341 840	14 392 052	14 431 026	14 531 004

	BP 2023 estimé	BP 2024 estimé	BP 2025 estimé
	850 134	745 134	640 134
	1 362 817	1 400 317	1 437 817
	2 212 951	2 145 451	2 077 951
	6 549 936	6 679 349	6 808 929
	240 309	243 313	246 355
	408 788	401 574	394 721
	7 199 034	7 324 237	7 450 005
	5 192 740	5 191 182	5 189 656
	14 604 724	14 660 870	14 717 612

Le tableau ci-dessus montre une très grande stabilité de nos recettes fiscales et de DGF. Les gains générés par la fiscalité compensent à peine les pertes sur les dotations et les compensations. Cette situation explique l'effort important et constant à la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
75 Produits de gestion	537 400	510 400	505 110	741 235	741 235	741 235	236 125	44%

Chapitre stable correspondant notamment aux revenus des immeubles loués par la collectivité. La progression des prévisions entre 2022 et 2023 correspond aux produits de gestion des buvettes du Festival Rencontres et Racines (impact du cashless),.

Chapitre 77 « Produits exceptionnels »

	BP 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	Evol 2022- 2023	Evol en %
77 Produits exceptionnels	3 000	1 000 000	1 351 500	25 000	25 000	25 000	-1 326 500	-44 217%

Le chapitre 77 est fortement impacté par l'application de la norme budgétaire et comptable M57. La plupart des recettes inscrites jusqu'à présent dans ce chapitre figureront désormais au chapitre 75 à l'exception du produit des cessions et les annulations de mandat sur exercice antérieur. Les prévisions d'inscription 2023 correspondent principalement à des dégrèvements attendus sur les taxes foncières payées par la Ville entre 2017 et 2022.

6. Présentation simplifiée de l'investissement du Budget principal

Potentiel d'investissement 2023 : 5.163.964 €

Potentiel d'investissement 2023 (hors fonds friches):3.296.679 €

Potentiel d'investissement 2024 estimé : 2.120.933 €

Potentiel d'investissement 2025 estimé : 2.009.892 €

Le potentiel d'investissement des exercices 2021 et 2022 (8,7 M€) était exceptionnel. Il s'agissait d'investir durablement dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux (écoles et gymnase l'espérance) en profitant des financements issus du Plan de Relance, des aides du Département et de la Région et complété par un recours à l'emprunt à des taux très faibles.

En 2023, le potentiel d'investissement est se situe encore à un niveau élevé (5,1 M€), principalement en raison du reversement du fonds friches à l'aménageur dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la gare (1,8 M€). Sans cela, le potentiel d'investissement se situerait 3,3 M€.

La dégradation en prospective sur les exercices 2024 et 2025 est la conséquence de l'amenuisement de nos marges de manœuvre.

	2019	2020	2021	2022	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel
Nouveaux emprunts	1 000 000	1 000 000	2 500 000	2 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Remboursement du capital	1 408 273	1 453 086	1 462 538	1 611 468	1 398 198	1 476 105	1 449 646
Evolution du besoin de financement (II article 13 de la loi de programmation des Finances publiques)	-408 273	-453 086	1 037 462	888 533	-398 198	-476 105	-449 646

Poursuite des aménagements de quartier et réfection de voiries 2 856 285 €

Programme définitif en cours de définition	551 000
Aménagement de la gare : participation au déficit	118 000
Aménagement de la gare : reversement du fonds friches	1 867 285
Espace public Pergaud	190 000
Aménagement Place de la Fraternité	100 000
Continuité cyclable	30 000

Travaux bâtiments/Sport 75 000€

Éclairage en LED du Stade des Cantons	75 000
---------------------------------------	--------

Travaux bâtiments/École 110 000 €

Fin du programme de réhabilitation énergétique et aménagements complémentaires	110 000
--	---------

Travaux bâtiments/Divers 233 000 €

Travaux de chaufferie : rénovation / optimisation de la régulation	70 000
Branchement réseau de chauffage Champs-Montants	40 000
Divers travaux	123 000

Éclairage public	550 000 €
Rénovation de l'éclairage public	550 000
Mobilier urbain – Jeux	70 000 €
ORT – Plan de jalonnement	20 000
Autres aménagements (mobilier urbain et jeux)	50 000
Plantations diverses	90 000 €
1000 arbres	90 000
Vidéoprotection	70 000 €
Urbanisme	475 279 €
Acquisitions	465 279
Forêt/Autres	10 000
Acquisitions liées au fonctionnement des services	634 400 €
Informatique	181 000
Véhicules	200 000
Équipements	233 400
Équipements des écoles	20 000

7. Pluriannuel d'investissement

	BP 2022		BP 2023		BP 2024		BP 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses imprévues	467 000		210 000		200 000		200 000	
FCTVA – TA – Amendes de police	20 000	669 548	10 000	846 000	10 000	740 000	10 000	740 000
Emprunt	1 556 854	2 500 000	1 525 524	1 021 324	1 497 429	1 021 324	1 337 437	1 021 324
Opérations d'ordre	50 000	700 000	30 000	780 000	30 000	780 000	30 000	780 000
Virement de la section de fonctionnement		807 799		79 538				
Virement de la section de fonctionnement issu du résultat		1 987 000		1 862 906		1 079 538		1 079 538
TOTAUX	2 093 854	6 664 347	1 775 524	4 589 768	1 737 429	3 620 862	1 577 437	3 620 862
Rénovation énergétique des écoles	2 686 362	1 562 507						
Rénovation énergétique du gymnase l'Espérance		60 000						
Modernisation et réduction de l'empreinte énergétique de l'éclairage public	450 000		550 000	137 500	550 000	137 500		
Rénovation MJC ST Exupéry	2 100 000	1 630 000	80 000	540 824				
Projet culturel	590 000	50 000	50 000					
Projet santé (*dont budget annexe)	115 000	40 000						
Secteur de la gare	600 000		1 985 285	1 307 100	118 000		118 000	
Vidéoprotection	150 000	37 500	100 000		100 000		100 000	
Rénovation des quartiers	80 000		200 000		200 000		200 000	
Plantations d'arbres	100 000		100 000		100 000		100 000	
TOTAL	6 956 362	3 380 007	3 065 285	1 985 424	1 068 000	137 500	518 000	0
Travaux de voirie et d'entretien du patrimoine	538 400		619 000	13 556	102 933		625 425	
Travaux d'entretien	136 900		335 000		300 000		300 000	
Enveloppe équipement courant des services	434 700	5 000	654 400	50 000	350 000		400 000	
Politique d'acquisition et de cession	671 728	782 590	490 279	300 740	300 000	100 000	300 000	100 000
Total	1 781 728	787 590	2 098 679	364 296	1 052 933	100 000	1 625 425	100 000
Total général	10 831 944	10 831 944	6 939 488	6 939 488	3 858 362	3 858 362	3 720 862	3 720 862

8. Evolution de la charge de la dette et des annuités

Il s'agit de l'évolution de l'ensemble des emprunts mobilisés, et d'une prévision de recours à l'emprunt en adéquation avec le pluriannuel d'investissement proposé.

A ce jour, la commune détient 17 emprunts dont 16 à taux fixes et 1 à taux variables.

Selon « la charte de bonne conduite », près de 98,29 % de notre encours de dette au 1er janvier 2023 est classé en catégorie A1 avec des indices en euros et des structures à taux fixes ou variables simples. Les autres prêts sont des contrats à taux variable avec un effet barrière simple (B1) présentant peu de risques.

L'emprunt 2022 a été contracté auprès du Crédit Mutuel à un taux fixe de 0,90 % sur 20 ans.

Ainsi les 5 millions d'euros empruntés pour financer notre programme de rénovation énergétique ont été souscrit pour une moitié au taux de 0,51 % et à 0,90 % pour l'autre.

Pour l'exercice 2023, il est prévu de recourir à un emprunt de 1.000.000 € à taux fixe sur 15 ans.

A la suite du présent rapport, il vous sera présentée, comme l'année dernière, une délibération portant sur le recours à l'emprunt 2023 et accordant une délégation annuelle au Maire. Cette délibération reprendra, en détail, la structure de la dette ainsi que son classement en fonction de la typologie mise en place par la charte de bonne conduite "Gissler". Cette délibération est traditionnellement présentée lors du vote du Budget Primitif. Il vous est proposé de l'adopter à la suite du débat d'orientation budgétaire en raison de la très grande fluctuation actuelle des taux. On observe depuis 2022 une forte hausse des taux : les perspectives sont construites sur la base de taux d'intérêt à 4,5 %.

Les taux fixes obtenus ces dernières années ont été et sont toujours un atout pour notre politique d'investissement.

	2019	2020	2021	2022	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel
Capital de la dette au 01/01/N	11 127 035	10 718 762	10 265 676	11 303 138	12 191 671	11 793 472	11 317 367
Nouveaux emprunts	1 000 000	1 000 000	2 500 000	2 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Remboursement du capital	1 408 273	1 453 086	1 462 538	1 611 468	1 398 198	1 476 105	1 449 646
Capital de la dette au 31/12/N	10 718 762	10 265 676	11 303 138	12 191 671	11 793 472	11 317 367	10 867 721
Remboursement intérêts	275 855	263 323	233 073	196 291	188 248	194 832	199 301
Annuité	1 684 128	1 716 409	1 695 611	1 807 759	1 586 446	1 670 937	1 648 947
Taux	0,57 %	0,58 %	0,51 %	0,90 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

9. Situation des ressources humaines

L'évolution des rémunérations

L'évolution des dépenses des charges de personnel (chapitre 012):

	2018	2019	2020	2021	2022 provisoire
6218 AUTRE PERSONNEL EXTÉRIEUR	175 862	229 279	154 350	191 007	133 643
6331 VERSEMENT MOBILITÉ	86 716	87 426	85 570	87 975	92 926
6332 COTISATIONS VERSÉES AU F.N.A.L.	24 104	24 296	23 767	24 438	25 814
6333 PART. EMPLOYEURS FORMATION PROFESS. CONTINUE	794	784	246	190	496
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	99 280	97 327	87 501	96 770	105 029
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	3 863 180	3 924 609	3 879 408	3 890 840	4 014 081
64112 NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	89 163	94 704	87 622	91 169	92 478
64114 Personnel titulaire – Indemnité inflation					12 300
64118 AUTRES INDEMNITÉS	1 053 394	1 142 096	1 161 148	1 259 938	1 418 236
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	827 172	865 091	786 394	909 532	1 016 466
64134 Personnel non titulaire - Indemnité inflation					6 300
64138 AUTRES INDEMNITÉS	131 978	127 659	109 312	136 208	172 970
64168 AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	35 737	16 184	0	0	
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	4 067	8 312	9 449	16 056	22 753
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	919 083	922 608	891 119	930 698	1 012 677
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 249 778	1 248 966	1 236 617	1 246 178	1 285 469
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	46 566	40 649	35 289	40 201	47 144
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	298 459	228 458	235 804	231 439	283 294
6456 VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLÉMENT FAMILIAL	27 779	29 497	23 211	14 807	16 604
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	17 998	19 024	16 537	16 075	18 267
64731 VERSÉES DIRECTEMENT			13 220	8 264	1 781
6475 MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	3 569	5 412	4 430	6 432	3 568
6488 AUTRES CHARGES		13 844			1 913
	8 954 679	9 126 225	8 840 994	9 198 219	9 784 209

En 2022, plusieurs éléments ont impacté de manière notable le budget des ressources humaines :

- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
Enfin, de manière classique, l'ancienneté des agents et leurs promotions entraînent chaque année l'augmentation de leurs indices de rémunération. Ce GVT induit ainsi une augmentation de la masse salariale en cours d'année. L'impact du GVT est de 92 K€ en 2022.

Il convient de distinguer également des mesures structurelles impactant 2022 :

- Revalorisation du point d'indice
En juillet 2022, le point d'indice a été relevé de 3,5 %. Sur le semestre concerné, la masse salariale progresse de 121 K€. L'impact sur le budget 2023 est donc de 142 K€.

- Revalorisation du SMIC suite à l'inflation
En janvier, puis en mai, et en août, le SMIC a été revalorisé. Cela a impacté mécaniquement le salaire minimum de la collectivité. Ces évolutions ont engendré une progression de 7,4 % du salaire de base.
- Modification des modalités de rémunération des assistantes maternelles
Ces modifications représentent une dépense supplémentaire de 50 K€.
- La revalorisation du régime indemnitaire
Pour accompagner la mise en œuvre de la réorganisation du travail imposée par l'application des 1607 heures annuelles, la Ville d'Audincourt a revalorisé les différents régimes indemnitaires pour un total de 87 K€. Cela représente 46 euros par mois pour les agents de catégorie C et 36 euros pour les agents de catégorie B, intégrés au RIFSEEP, le 1 janvier 2022. De même, 5 euros supplémentaires par mois sont consacrés à une hausse de la participation de la ville à la mutuelle santé pour les agents ayant choisi une mutuelle labellisée, portant ainsi l'effort de la collectivité à 25 euros par mois.

Les mesures ayant un impact ponctuel

- La prime inflation
Pour faire face à la hausse des prix, le gouvernement a décidé du versement d'une prime nationale de 100€, attribuée aux agents en fonction de leur salaire net. Elle a été versée début 2022 pour un montant de 19 K€. Cette mesure n'aurait pas dû impacter le niveau des charges de personnel. Mais, faute de décrets d'application précis, une recette d'un montant de 19 K€ a été émise à l'encontre de l'URSSAF.
- Les charges de personnel du Budget Annexe Santé
Depuis début 2022, la collectivité assure la gestion administrative de la Maison Médicale de Garde, dont l'effectif se compose de deux secrétaires médicales. Au mois d'octobre, le Centre Municipal de Santé a ouvert. Son effectif se compose d'une secrétaire médicale et deux médecins. Des contraintes techniques ont conduit à la prise en charge des salaires de ces agents par le budget principal de la ville en 2022 pour un montant global de près de 103 K€. Cette charge a été intégralement remboursée par le budget annexe au budget principal. Ces dispositions ont été validées par le Conseil municipal (délibération 2022_109_DCM). À compter de 2023, les charges de personnels du Budget Annexe Santé est totalement isolé du budget principal.

Les perspectives nouvelles impactant 2023 :

- L'année 2023 est marquée par des choix forts. Dans un cadre toujours contraint, la ville souhaite continuer ses efforts quant à la déprécarisation des personnels. Ainsi, comme lors des exercices précédents, plusieurs agents seront stagiaires et ont intégré ainsi les effectifs statutaires.
- une hausse du montant versé au titre de l'assurance statutaire du personnel (décès, maladie, accident) de 62 K€.
- En 2023, 39 agents bénéficient d'un avancement de grade, 93 bénéficieront d'un avancement d'échelon. À ce jour, les décisions du Centre de Gestion sur les promotions internes ne sont pas encore connues.
- Plusieurs départs en retraite sont programmés en 2023, entraînant là encore des variations au gré des profils des personnes qui intégreront la collectivité.

L'évolution des effectifs

Evolution du nombre de postes occupés par catégorie de grade :

par catégorie	01/01/18	01/01/19	01/01/20	01/01/21	01/01/22	01/01/23
A	16	16	16	18	18	22
B	26	28	28	25	29	24
C	149	147	144	149	153	145
Total	191	191	188	192	200	191

L'évolution du nombre de postes occupés :

	01/01/18	01/01/19	01/01/20	01/01/21	01/01/22	01/01/23
Emplois fonctionnels	2	3	2	2	2	2
Filière administrative	47	46	48	48	49	48
Filière technique	92	95	90	92	95	87
Filière médico-sociale	21	21	20	20	18	17
Filière médico-sociale (Santé)					2	4
Filière animation	13	12	11	11	16	14
Filière culturelle	4	4	3	3	3	3
Filière sportive	0	0	0	0	1	1
Filière police	5	3	5	6	6	5
Agents de sécurité d'école	7	7	9	10	10	10
Sous-total filières	191	191	188	192	200	191
Assistantes Maternelles	7	7	7	7	8	8
Apprentis / emplois aidés	2	3	1	1	2	0
Total général	200	201	196	200	210*	199*

* à noter que les effectifs totaux au 1^{er} janvier 2022 et 2023 comprennent 3 agents qui sont comptabilisés dans deux filières différentes (double poste en filière technique et animation).

Les avantages en nature

Dans la collectivité, certains agents peuvent bénéficier en fonction des exigences et des contraintes liées à l'exercice de leurs fonctions de deux catégories d'avantages en nature : il s'agit des logements de fonction et des voitures de service remisées à domicile.

A ce jour, la flotte automobile comprend 5 véhicules de service remisés à domicile.

Il reste un seul logement de fonction au Foyer Municipal.

Autres faits marquants

En 2022, l'application de la réglementation fixant la durée annuelle du travail à 1607 heures pour les agents des collectivités territoriales a conduit à modifier le rythme hebdomadaire de travail de 35h à 36h30 voire 39h, compensé par l'octroi de jours de RTT.

De plus, le règlement intérieur de la collectivité a été entièrement refondu en concertation avec les organisations syndicales. L'objectif est d'harmoniser les règlements de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Écoles. Il s'agit également d'intégrer tous les changements réglementaires de ces dernières années. Désormais, les agents la collectivité peuvent télétravailler, si leur poste est compatible avec cette pratique. Les premières conventions de télétravail seront signées en 2023.

L'année 2023, marque aussi le point de départ de la modernisation de la gestion des ressources humaines. Un portail sera progressivement mis à disposition des agents et enrichi pour permettre l'accès dématérialisé à ses principales données administratives.

Enfin, en décembre se sont déroulées les élections professionnelles. Les représentants du personnel ont été élus pour participer aux instances représentatives communes de la Ville et du CCAS : le Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée qui se substituent respectivement au Comité Technique et au Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à partir de janvier 2023.

10. Evolution du budget de fonctionnement du Budget principal

Dépenses de fonctionnement

	BP 2019	2019	BP 2020	2020	BP 2021	2021	BP 2022	CA 2022 provisoire	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté
011 Charges générales	3 860 641	3 700 087	3 564 450	3 099 492	4 120 620	3 685 699,41	4 705 771	4 693 806,19	4 990 000	4 990 000	4 990 000
012 Charges personnel	9 250 000	9 126 225	9 250 000	8 840 994	9 250 000	9 198 219,33	9 350 000	9 784 208,61	9 962 000	9 962 000	9 962 000
014 Atténuation de produits	272 386	0	272 386	0	0	0,00	0	0,00	0	00	00
65 Charges de gestion	1 646 649	1 585 918	1 722 102	1 681 817	1 694 259	1 647 559,12	1 817 461	1 888 164,72	1 950 000	1 950 000	1 950 000
66 Charges financières	400 000	263 323	400 000	233 073	250 000	202 312,85	205 000	184 452,57	205 000	205 000	205 000
67 Charges exceptionnelles	20 200	30 748	152 700	134 159	149 700	78 364,89	61 847	19 683,91	20 000	20 000	20 000
68 Provisions	20 000	20 000	20 000	50 000	5 000	108 150,00	00	2 223,00	2 222	2 222	2 222
022 Dépenses imprévues	210 000	0	210 000	0	482 386		574 000	0,00	250 000	250 000	250 000
Total opérations réelles	15 679 876	14 726 300	15 591 638	14 039 535	15 951 965	14 920 305,60	16 714 079	16 572 539,00	17 379 222	17 379 222	17 379 222
Opérations d'ordre	630 000	633 700	600 000	852 083	737 923	1 132 935,47	583 641	1 071 781,05	750 000	750 000	750 000
Virement en investissement	3 226 657		2 456 434		4 527 958		4 033 092		1 942 444	1 079 538	1 079 538
Total section	19 536 533	15 360 000	18 648 072	14 891 618	21 217 847	16 053 241,07	21 330 812	17 644 320,05	20 071 666	19 208 760	19 208 760

Recettes de fonctionnement

	BP 2019	2019	BP 2020	2020	BP 2021	2021	BP 2022	CA 2022 provisoire	BP 2023 projeté	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté
013 Atténuation de charges	237 713	443 767	297 528	486 072	353 020	327 347,85	271 000	253 150,37	250 000	250 000	250 000
70 Produits des services	984 800	1 058 606	387 323	469 094	969 800	563 009,47	1 187 511	1 123 303,29	1 089 000	1 089 000	1 089 000
73 et 731 Fiscalité	11 533 983	11 730 353	11 712 953	11 713 566	11 762 648	12 196 474,37	12 202 859	12 418 091,40	12 484 525	12 484 525	12 484 525
74 Dotations	4 207 980	4 268 495	3 896 343	4 183 692	4 122 046	4 026 924,46	3 729 307	3 952 684,44	3 618 000	3 618 000	3 618 000
75 Produits de gestion	537 400	568 720	531 500	543 443	510 400	593 120,51	505 110	973 123,94	741 235	741 235	741 235
76 Produits financiers	0	1 133		1 038	0	1 070,31	0	1 212,39	1 000	1 000	1 000
77 Produits exceptionnels	3 000	321 335	63 000	320 463	1 000 000	535 314,41	1 351 500	1 299 684,22	25 000	25 000	25 000
78 Reprises provisions	0	17 902		38 309		0,00	100 000	100 000,00	0	0	0
Total opérations réelles	17 504 876	18 410 311	16 888 647	17 755 677	18 717 914	18 243 261,38	19 347 287	20 121 250,05	18 208 760	18 208 760	18 208 760
Opérations d'ordre		3		1	0	97 513,61		41 087,97			
Résultat reporté	2 031 657		1 759 425		2 499 933		1 983 525		1 862 906	1 000 000	1 000 000
Total section	19 536 533	18 410 314	18 648 072	17 755 678	21 217 847	18 340 774,99	21 330 812	20 162 338,02	20 071 666	19 208 760	19 208 760

11. Evolution du budget d'investissement du Budget principal

Dépenses d'investissement	BP 2019	2019	BP 2020	2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022 projeté	BP 2022 + DM	CA 2022 provisoire	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
10 Dotations	78 920,00	78 582,94	65 000,00	68 213,32	35 000,00	30 361,16	20 000	50 000	12 015,39	10 000	10 000	10 000
13 Subventions												
16 Remboursement emprunt	1 500 000,00	1 414 248,15	1 450 000,00	1 526 274,03	1 593 000,00	1 592 550,88	1 584 640	1 750 140	1 621 803,00	1 525 524	1 497 429	1 470 970
20 Immobilisations incorporelles	105 000,00	111 487,05	167 000,00	104 880,54	210 000,00	263 732,69	43000	137 832	105 002,78			
204 Subventions d'équipement	20 000,00	41 320,29	260 000,00	50 828,82	25 000,00	210 244,50	6 630	29 170	108 982,30			
21 Immobilisations corporelles	745 960,00	793 159,18	1 098 500,00	988 005,21	1 196 500,00	1 473 281,61	1 113 097	1 696 522	1 064 914,79	5 163 964	2 120 933	2 009 892
23 Travaux en cours	3 368 530,00	3 310 810,68	1 618 500,00	2 236 280,06	7 408 765,63	2 702 879,92	7 371 663	6 918 264	4 070 083,70			
26-27 Immobilisations financières						22 950,00		20 100	20 080,00			
45 Travaux rue de Seloncourt PMA						65 838,00			20 881,53			
020 Dépenses imprévues	200 246,81		189 433,85		425 000,00		480 000	00		210 000	200 000	200 000
Total opérations réelles	6 018 656,81	5 749 608,29	4 848 433,85	4 974 481,98	10 893 265,63	6 361 838,76	10 619 030	10 602 028	7 023 763,49	6 909 488	3 828 362	3 690 862
Opérations d'ordre	20 000,00	12 254,61	20 000,00	2 503,30	20 000,00	343 655,37	65 000	76 650	90 677,97	30 000	30 000	30 000
Solde d'exécution reporté	1 527 653,90		747 462,67									
Total section	7 566 310,71	5 761 862,90	5 615 896,52	4 976 985,28	10 913 265,63	6 705 494,13	10 684 030	10 678 678	7 114 441,46	6 939 488	3 858 362	3 720 862
Recettes d'investissement	BP 2019	2019	BP 2020	2020	BP 2021	CA 2021 estimé	BP 2022	BP 2022 + DM	CA 2022 provisoire	BP 2023	BP 2024	BP 2025
10 Dotations	700 000,00	1 250 655,26	580 000,00	524 579,06	500 000,00	766 288,11	550 000	552 091	522 486,44	680 000	680 000	680 000
1068 Excédent capitalisé	3 241 225,90	3 241 225,90	3 322 545,92	3 322 545,92	2 123 552,22	2 123 552,22	2 803 942	2 803 942	2 803 941,87			
13 Subventions	335 000,00	332 607,13	75 000,00	218 209,64	2 088 384,00	453 948,51	2 106 761	2 333 771	963 324,89	2 214 980	197 500	60 000
16 Emprunt	1 027 000,00	1 027 442,79	1 000 000,00	1 013 798,20	2 513 000,00	2 517 965,91	2 527 786	2 528 683	2 509 074,43	1 021 324	1 021 324	1 021 324
20 Immobilisations incorporelles												
204 Subventions d'équipement												
21 Immobilisations corporelles												
Autres		44 168,78					35 160	35 160	42 378,88			
024 Cessions	100 000,00		137 000,00		526 000,00		782 590	535 590		300 740	100 000	100 000
45 Travaux rue de Seloncourt PMA									86 719,53			
Total opérations réelles	5 403 225,90	5 896 099,86	5 114 545,92	5 079 132,82	7 750 936,22	5 861 754,75	8 806 239	8 789 237	6 927 926,04	4 217 044	1 998 824	1 861 324
Opérations d'ordre	650 000,00	645 954,27	620 000,00	854 586,26	757 923,36	1 379 077,23	648 641	660 291	1 121 371,05	780 000	780 000	780 000
Virement du fonctionnement	3 226 656,81		2 456 433,85		4 527 958,27		4 033 092	4 033 092		1 942 444	1 079 538	1 079 538
Solde d'exécution reporté					209 271,13		744 608,98					
Total section	9 279 882,71	6 542 054,13	8 190 979,77	5 933 719,08	13 246 088,98	7 240 831,98	14 232 581	13 482 620	8 049 297,09	6 939 488	3 858 362	3 720 862

12. Situation de la dette au 1^{er} janvier 2023

Contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Type de taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Nominal	Capital restant dû au 31/12/2022
92 / 1370R0160600318	SOCIETE GENERALE	30/12/2002	V	4,50	1 143 367,63	207 882,61
103 / 07076757	BPFCMA	20/12/2006	F	3,65	1 000 000,00	0,00
104 / MIN249439EUR/0262634	C.L.F.	16/07/2007	F	4,83	1 000 000,00	0,00
106 / 07107849	BPFCMA	23/10/2009	F	3,80	2 000 000,00	314 309,95
107 / 8687324	CAISSE D'EPARGNE	04/08/2010	F	3,07	2 000 000,00	400 000,16
108 / 2000000000222393	CREDIT MUTUEL	19/08/2011	F	3,95	2 000 000,00	654 727,62
109 / 08420 203945 003 03	CREDIT MUTUEL	13/07/2012	F	4,20	1 000 000,00	388 877,20
110 / 07142684	BPFCMA	23/09/2013	F	3,31	1 000 000,00	399 999,88
111 / 201400003101892P	CFF	23/07/2014	F	2,69	1 000 000,00	458 992,42
112 / 08420 203945 004 04	CREDIT MUTUEL	01/07/2015	F	1,35	1 300 000,00	693 333,24
114 / 0964280	CAISSE D'EPARGNE	31/10/2017	F	1,09	1 300 000,00	866 666,60
115 / 08420	CREDIT MUTUEL	31/10/2018	F	1,23	1 000 000,00	751 077,78
116 / MON528102EUR	CAFIL LA BANQUE POSTALE	31/10/2019	F	0,57	1 000 000,00	799 999,96
117 / MON534360EUR	CAFIL LA BANQUE POSTALE	31/10/2020	F	0,58	1 000 000,00	866 666,64
118 / C713695	CFF	02/09/2021	F	0,51	2 500 000,00	2 375 000,00
120 / 00020394501	CREDIT MUTUEL	06/05/2022	F	0,90	2 500 000,00	2 414 136,46
125 / LT010015/01T	CAISSE DU CREDIT AGRICOLE	19/02/2001	V	0,00	1 524 490,17	0,00
126 / MON512073EUR	CAFIL LA BANQUE POSTALE	16/08/2016	F	0,90	1 000 000,00	599 999,92
TOTAL					25 267 857,80	12 191 670,44

13. Evolution des ratios d'endettement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 provisoire	2023 estimé	2024 estimé	2025 estimé
Nombre d'habitants	14 370	14 363	13 796	13 569	13 538	13 549	13 763	13 763	13 763
Capital de la dette au 31/12/N	11 528 181	10 125 651	10 718 762	10 265 676	11 303 138	12 191 670	11 793 471	11 317 367	10 867 721
Capital / habitant	802	775	777	764	835	900	857	822	790
Capital / habitant strate	880	852	837	831	803	nc	nc	nc	nc
Amortissement	1 340 823	1 401 145	1 408 272	1 453 086	1 462 537	1 611 468	1 398 198	1 476 105	1 449 646
Dépenses réelles fonctionnement	15 176 227	14 398 745	14 726 300	14 039 534	14 792 646	16 572 539	17 379 222	17 379 222	17 379 222
Recettes réelles de fonctionnement	18 376 013	18 196 378	18 410 310	17 755 677	18 237 244	20 121 250	18 208 760	18 208 760	18 208 760
Marge d'autofinancement courant	89,88 %	86,83 %	87,64 %	87,25 %	89,13 %	90,37 %	103,12 %	103,55 %	103,41 %
Taux d'endettement	62,73 %	55,65 %	58,22 %	57,82 %	61,98 %	60,59 %	64,77 %	62,15 %	59,68 %
Durée de désendettement (an) / recettes réelles de fonctionnement	4	3	3	3	3	3	14	14	13
CAF	2 891 983	3 581 923	2 684 011	3 545 874	3 022 163	3 038 111	1 193 987	1 168 831	1 168 832
Durée de désendettement (an) / CAF	4	3	4	3	4	4	10	10	9

CAF = recettes réelles de fonctionnement - produits des cessions d'immobilisations - dépenses réelles de fonctionnement

La durée de désendettement d'une collectivité peut se calculer soit par rapport aux recettes réelles de fonctionnement soit par rapport à la Capacité d'Autofinancement (CAF). Il convient de remarquer que dans les deux cas, les données 2023 à 2025 sont calculées sur la base du Budget Primitif estimé ce qui tend à dégrader l'indicateur (hors résultat).

14. Le budget annexe « Santé »

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal du 13 décembre 2021, a choisi de renforcer la vocation sanitaire du Site Lucine en installant au second étage la Maison Médicale de Garde (MMG) rayonnant à l'échelle de l'agglomération et un Centre Municipal de Santé (CMS) pour pallier au déficit de médecin généraliste sur le territoire.

L'ensemble des opérations est retranscrite dans un Budget Annexe spécialement dédié à ces opérations. A compter de 2023, le budget applique la norme budgétaire et comptable M57 comme le budget principal.

Le résultat 2022

	2022
Dépenses de fonctionnement	
011 : Charges générales	56 259,52
012 : Charges de personnel	171 518,45
65 : Charges courantes	0,00
67 : Charges exceptionnelles	0,00
Total opérations réelles	227 777,97
Opérations d'ordre	0,00
Total section	227 777,97

	2022
Recettes de fonctionnement	
013 : Atténuation de produits	0,00
70 : Produits de gestion	89 040,24
73 : Produits fiscaux	0,00
74 : Dotations et subventions	179 344,00
75 : Produits de gestion	79 940,44
77 : Produits exceptionnels	0,00
Total opérations réelles	348 324,68
Opérations d'ordre	0,00
Total section	348 324,68
Résultat comptable	120 546,71
002 (-) ou (+)	0,00
Résultat à affecter	120 546,71

	2022
Dépenses d'investissement	
Dépenses d'équipement	78 540,76
Total opérations réelles	78 540,76
Opérations d'ordre	0,00
Total section	78 540,76

	2022
Recettes d'investissement	
FCTVA	0,00
Excédent capitalisé	0,00
Subventions	0,00
Emprunts souscrits	0,00
Total opérations réelles	0,00
Opérations d'ordre	0,00
Total section	0,00
Résultat comptable	-78 540,76
001 (-) ou (+)	0,00
Reports dépenses (-)	-2 044,00
Reports recettes (+)	0,00
Besoin de financement à couvrir	-80 584,76
Résultat net après affectation	39 961,95

Les ressources humaines

Evolution de l'organisation du budget santé :

Nombre de postes	01/01/2022	01/01/2023
Maison Médicale de Garde		
Secrétaire médicale	2	2
Centre Municipal de Santé		
Secrétaire médicale		1
Médecins		2
total	2	5

Il n'est pas prévu d'évolution des effectifs employés dans la Maison Médicale de Garde (MMG) en 2023.

Le Centre Municipal de Santé a ouvert en octobre 2022. L'objectif est de doubler le nombre de médecins. Le nombre de secrétaire médicale pourra évoluer en fonction des effectifs médecins et des besoins.

La Maison Médicale de Garde (MMG)

La période de crise sanitaire a vu la ville d'Audincourt s'engager pleinement dans la campagne vaccinale. Cet épisode a confirmé les angoisses de la population, des personnes âgées aux plus fragiles, sur la question de la prise en charge sanitaire. Ainsi, devant le risque réel de voir disparaître la Maison Médicale de Garde (MMG), la ville d'Audincourt, accompagnée de l'Agence Régionale de Santé (ARS), s'est mobilisée pour en reprendre la gestion.

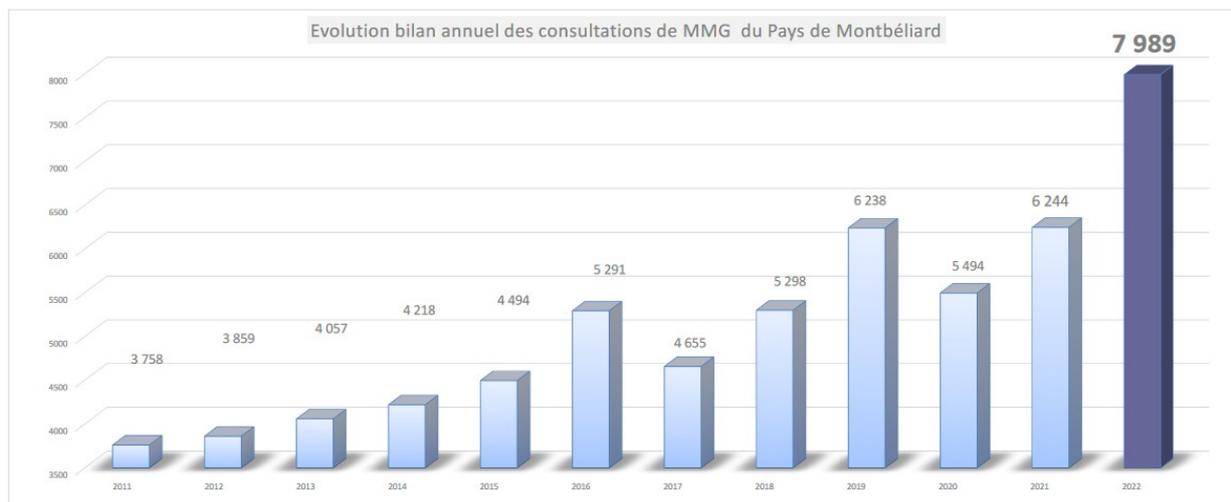
Depuis le 1 janvier 2022, la ville d'Audincourt en assure donc la gestion administrative, le tour de garde des médecins et les aspects purement médicaux demeurent de la responsabilité de l'association PSPM (Permanence des Soins du Pays de Montbéliard).

La MMG dispose de 2 secrétaires en CDI, salariées par la Ville d'Audincourt. Elles assurent l'accueil et l'accompagnement des patients qui se présentent au site Lucine viennent de toute l'agglomération.

Pour rappel, la MMG fonctionne tous les jours du lundi au vendredi de 20 h à 24h, les samedis de 12 h à 24 h et les dimanches et jours fériés de 8 h à 24 h. Son activité débute lors de la fermeture des cabinets de médecine de ville, permettant de limiter l'engorgement des services d'urgences.

Située au second étage du site Lucine, elle est bien identifiée par les usagers. Son accessibilité est facilitée par un ascenseur. L'importance de ce service trouve sa traduction dans la croissance continue du nombre de consultations pratiquées comme le montre le graphique ci-dessous :

L'activité des derniers mois a été particulièrement soutenue en raison de la triple épidémie de COVID, grippe et bronchiolite.



Aspect financier

BP 2022	CA 2022 provisoire
---------	--------------------

BP 2023 estimé	BP 2024 estimé	BP 2025 estimé
----------------	----------------	----------------

Dépenses de fonctionnement

011 : Charges générales	38 775,00	26 315,98
012 : Charges de personnel	70 000,00	79 864,99
65 : Charges courantes	0,00	0,00
67 : Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Total opérations réelles	108 775,00	106 180,97

	29 500,00	29 500,00	29 500,00
	87 000,00	87 000,00	87 000,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	116 500,00	116 500,00	116 500,00

BP 2022	CA 2022 provisoire
---------	--------------------

BP 2023 estimé	BP 2024 estimé	BP 2025 estimé
----------------	----------------	----------------

Recettes de fonctionnement

013 : Atténuation de produits	0,00	0,00
70 : Produits de gestion	0,00	0,00
74 : Dotations et subventions	102 065,00	102 065,00
75 : Produits de gestion	6 710,00	4 947,63
77 : Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total opérations réelles	108 775,00	107 012,63

	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	102 065,00	102 065,00	102 065,00
	13 803,00	14 435,00	14 435,00
	115 868,00	116 500,00	116 500,00

Résultat N-1

632,00	0,00	0,00
---------------	-------------	-------------

Recettes - Dépenses

0,00	0,00	0,00
-------------	-------------	-------------

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Maison Médicale de Garde correspondent à la valorisation des charges de structure des locaux mis à la disposition de l'activité et aux dépenses de fonctionnement courant (petites fournitures). Ces charges sont évaluées de manière constante à 30 K€ entre 2023 et 2025.

Les dépenses de personnel correspondent d'une part au salaire des deux secrétaires médicales et au coût du personnel payé par le budget principal de la Ville mais intervenant pour le compte de l'activité (activité de coordination médicale, gestion administrative des achats et tenue de la comptabilité). Le montant est estimé à 87 K€ par an entre 2023 et 2025.

L'ensemble est financé par une subvention de fonctionnement versée par l'ARS au vu de l'activité. A l'heure actuelle, le montant de la subvention 2023 ne sera pas connu avant le second trimestre 2023. Le budget perçoit donc actuellement une participation sur la base des montants de la subvention 2022.

L'équilibre global est obtenu par le versement d'une participation de la Ville estimée à 14 K€ entre 2023 et 2025.

Aucune dépense d'investissement n'est à prévoir pour les prochains exercices. Les principaux équipements ont été repris de l'association PSPM.

Le Centre Municipal de Santé (CMS)

La baisse de la démographie médicale déjà évoquée ci dessus avec les nombreux départs en retraite notamment de praticiens audincourtois, la détresse de la population angoissée de se trouver sans solution de soins ont fait s'engager la ville d'Audincourt dans le développement d'une politique publique de santé.

Les objectifs du Centre Municipal de Santé sont simples :

- répondre à la demande de la population en quête d'un médecin traitant,
- répondre aux attentes des nouveaux praticiens qui souhaitent se regrouper en cabinet plutôt que d'exercer en libéral,
- conserver un nombre de médecins généralistes suffisant sur le territoire tout en essayant d'en attirer de nouveaux,
- faire face à la concurrence d'autres territoires soumis aux mêmes problématiques,
- inscrire ce projet dans un schéma de service public et non privé,

C'est ainsi que le 17 octobre 2022, le centre municipal a ouvert ses portes. Un médecin confirmé et un médecin en cours de passage de thèse sont depuis cette date salariés de la ville d'Audincourt.

Ainsi du 17 octobre au 31 décembre, 3 495 consultations ont été réalisées par le centre.

Des contacts avec d'autres médecins sont en cours afin de permettre au Centre Municipal de Santé d'atteindre un rythme de croisière à la fois sur la partie fonctionnement et la partie budgétaire.

Ce choix a bien évidemment un coût. Le Centre Municipal de Santé a bénéficié d'une aide ponctuelle de l'ARS et de PMA pour le démarrage de son activité. Désormais, le nombre de consultations effectuées régulera l'équilibre financier.

Aspect financier

Les réalisations constatées en 2022 sont inférieures aux prévisions du budget. Le Centre Municipal de Santé n'a fonctionné que durant deux mois et demi alors que les prévisions avaient été établies pour un effectif de 3 médecins sur un exercice complet.

Les dépenses réelles de fonctionnement du Centre Municipal de Santé correspondent à la valorisation des charges de structure des locaux mis à la disposition de l'activité et aux dépenses de fonctionnement courant (petites fournitures). Ces charges sont évaluées de manière constante à 80 K€ pour la période 2023 - 2025.

Les dépenses de personnel correspondent d'une part aux salaires de la secrétaire médicale et des médecins et au coût du personnel payé par le budget principal de la Ville mais intervenant pour le compte de l'activité (activité de coordination médicale, gestion administrative des achats et tenue de la comptabilité et de la régie). Le montant est estimé à 304 K€ par an entre 2023 et 2025 sur la base d'un effectif de deux médecins.

L'activité du CMS repose sur le tiers payant intégral. Une somme de 5 K€ est inscrite en charges de gestion courante afin de permettre le remboursement d'éventuels indus aux patients, aux mutuelles ou aux caisses de la CPAM.

	BP 2022	CA 2022 provisoire	BP 2023 estimé	BP 2024 estimé	BP 2025 estimé
Dépenses de fonctionnement					
011 : Charges générales	71 838,00	29 943,54	80 468,00	80 468,00	80 468,00
012 : Charges de personnel	695 000,00	91 653,46	304 000,00	304 000,00	304 000,00
65 : Charges courantes	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67 : Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total opérations réelles	766 838,00	121 597,00	389 468,00	389 468,00	389 468,00
Amortissements			16 500,00	16 500,00	16 500,00
Total des dépenses			405 968,00	405 968,00	405 968,00

	BP 2022	CA 2022 provisoire	BP 2023 estimé	BP 2024 estimé	BP 2025 estimé
Recettes de fonctionnement					
013 : Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 : Produits de gestion	684 400,00	89 040,24	257 400,00	257 400,00	257 400,00
74 : Dotations et subventions	133 250,00	77 279,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
75 : Produits de gestion	24 390,00	74 992,81	90 237,00	113 068,00	113 068,00
77 : Produits exceptionnels	0,00	0,00			
Total opérations réelles	842 040,00	241 312,05	366 637,00	389 468,00	389 468,00
Résultat N-1			39 331,00	0,00	0,00
Recettes - Dépenses			0,00	0,00	0,00

Les principales recettes de l'activité sont constituées par la facturation des actes médicaux. Le montant des produits de gestion est estimé à 257 K€ sur la base de 110 consultations hebdomadaires par médecin durant 45 semaines au tarif moyen de 26 € (montant constaté lors de premiers mois de l'activité). Ces recettes sont complétées par la « subvention Teulade » pour 19 K€, qui correspond au remboursement d'une partie des charges patronales sur les salaires des médecins. En 2022, le début de l'activité du Centre a été soutenu par des subventions exceptionnelles de PMA pour 40 K€ et de l'ARS pour 30 K€. Le montant de la Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP) n'a pas été évaluée car son montant est proportionnel à la période d'activité effective du CMS.

Comme pour la Maison Médicale de Garde, l'équilibre est assuré par une participation du budget principal. Son montant est estimé à 90 K€ en 2023 en raison d'un résultat de 39 K€ (décalage entre le montant des recettes attendues de la CPAM et des mutuelles et des montants effectivement encaissés). Son montant est estimé à 130 K€ pour les exercices 2024 et 2025.

Les investissements réalisés en 2022 pour 78 K€ correspondent au coût de l'équipement complet des cabinets des médecins. Le coût de la rénovation des locaux est demeuré à la charge du budget principal. L'équipement de centre pourra être complété en 2023 en fonction des besoins sur la base d'une enveloppe de 16 K€ (autofinancement généré par les amortissements).

Présentation globale du fonctionnement du Budget Annexe Santé

	BP 2022	CA 2022 provisoire	BP 2023 estimé	BP 2024 estimé	BP 2025 estimé
Dépenses de fonctionnement					
011 : Charges générales	110 613,00	56 259,52	109 968,00	109 968,00	109 968,00
<i>Dont mutualisation</i>	36 676,00	27 934,10	49 000,00	49 000,00	49 000,00
012 : Charges de personnel	765 000,00	171 518,45	391 000,00	391 000,00	391 000,00
<i>Dont mutualisation</i>	14 000,00	171 518,45	45 000,00	45 000,00	45 000,00
65 : Charges courantes	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67 : Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total opérations réelles	875 613,00	227 777,97	505 968,00	505 968,00	505 968,00
Amortissements			16 500,00	16 500,00	16 500,00
Virrement à l'investissement	75 202,00				
Total des dépenses	950 815,00	227 777,97	522 468,00	522 468,00	522 468,00

	BP 2022	CA 2022 provisoire	BP 2023 estimé	BP 2024 estimé	BP 2025 estimé
Recettes de fonctionnement					
013 : Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 : Produits de gestion	684 400,00	89 040,24	257 400,00	257 400,00	257 400,00
74 : Dotations et subventions	235 315,00	179 344,00	121 065,00	121 065,00	121 065,00
75 : Participation de la Ville	31 100,00	79 940,44	104 040,00	144 003,00	144 003,00
77 : Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total opérations réelles	950 815,00	348 324,68	482 505,00	522 468,00	522 468,00
Résultat N-1			39 963,00	0,00	0,00
Recettes - Dépenses			0,00	0,00	0,00